



Conseil économique et social

Distr. générale
25 août 2014
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports par voie navigable

Cinquante-quatrième session

Genève, 13-15 octobre 2010

Point 7 c) de l'ordre du jour provisoire

**Harmonisation du cadre juridique du transport international
par voie navigable**

Échange d'informations sur les prescriptions relatives à la connaissance des conditions locales en vigueur dans les pays de la CEE

Note du secrétariat

Rectificatif

GE.14-14542 (F) 260914 290914



* 1 4 1 4 5 4 2 *

Merci de recycler



1. Dans l'ensemble de la version anglaise du document, *remplacer* LN et LNR *par* LKR.
2. Pages 3 et 4, tableau.

Les sept lignes concernant l'Allemagne *devraient se lire comme suit*:

II. Prescriptions en vigueur dans la région de la CEE concernant la connaissance des conditions locales

Pays	Nom et numéro de la voie navigable E ¹	Secteur de la voie navigable	Raisons pour lesquelles il est exigé de connaître les conditions locales ²	Prescriptions relatives à la connaissance des conditions locales	
				Expérience professionnelle (nombre de parcours)	Modalités de l'examen sur les conditions locales ³
Allemagne	Rhin (E 10) ¹¹	km 335,92 (écluses d'Iffezheim) – km 857,40 (bac de Spyck)	Conditions nautiques difficiles; Sécurité de la navigation	16 (3 au moins dans chacune des directions de la voie navigable au cours des trois dernières années). Pour plus de détails, voir les paragraphes 7.05 à 7.07 du Règlement relatif au personnel de la navigation sur le Rhin.	Oral
	Elbe (E 20) ¹¹	km 0,0 (Schöna) – km 607,50 (limite supérieure du port de Hambourg)	Conditions nautiques difficiles; Sécurité de la navigation	16. Pour plus de détails, voir le <i>BinSchPatentV</i> , par. 12, al. 1 à 3.	Oral

¹ Comme indiqué dans l'Accord européen de 1996 sur les grandes voies navigables d'importance internationale (AGN), disponible à l'adresse suivante: http://www.unece.org/trans/main/sc3/sc3_legalinst.html.

² Par exemple: a) courant libre; b) chenal étroit; c) bancs de sable; d) hydraulité variable; e) courants forts; f) modification du lit du fleuve; g) rochers; h) hauts-fonds; i) autre.

³ Par exemple: a) épreuves écrites ou orales; b) épreuves pratiques ou utilisation de simulateurs; c) modalités du choix du secteur.

¹¹ Informations reçues de l'Allemagne en août 2014.

Pays	Nom et numéro de la voie navigable E ¹	Secteur de la voie navigable	Raisons pour lesquelles il est exigé de connaître les conditions locales ²	Prescriptions relatives à la connaissance des conditions locales	
				Expérience professionnelle (nombre de parcours)	Modalités de l'examen sur les conditions locales ³
	Weser (E 14) ¹¹	km 0,0 (Hann-Münden) – km 204,45 (Minden)	Conditions nautiques difficiles; Sécurité de la navigation	16. Pour plus de détails, voir le <i>BinSchPatentV</i> , par. 12, al. 1 à 3.	Oral
	Danube (E 80) ¹¹	km 2 249,00 (lieu d'amarrage à Vilshofen) – km 2 322,02 (Straubing); l'administration allemande de la navigation accorde des droits de navigation sans connaissance des conditions locales sur le tronçon km 2 249,00 – km 2 249,90	Conditions nautiques difficiles; Sécurité de la navigation	16. Pour plus de détails, voir le <i>BinSchPatentV</i> , par. 12, al. 2.	Oral
	Voie navigable de la Havel inférieure (E 70) ¹¹	km 67,5 (Plaue) – km 112,00 (au sud du confluent avec la voie navigable Hohennauer Wasserstrasse) lorsque la station limnimétrique de Rathenow indique plus de 190 cm pour le niveau de l'eau.	Conditions nautiques difficiles; Sécurité de la navigation	16. Pour plus de détails, voir le <i>BinSchPatentV</i> , par. 12, al. 1 à 3.	Oral

¹¹ Informations reçues de l'Allemagne en août 2014.

Pays	Nom et numéro de la voie navigable E ¹	Secteur de la voie navigable	Raisons pour lesquelles il est exigé de connaître les conditions locales ²	Prescriptions relatives à la connaissance des conditions locales	
				Expérience professionnelle (nombre de parcours)	Modalités de l'examen sur les conditions locales ³
		km 112,00 (au sud du confluent avec la voie navigable Hohennauer Wasserstrasse) – km 145,80 (Havelberg) lorsque la station limnimétrique de Rathenow indique plus de 130 cm pour le niveau de l'eau.			
	Oder (E 30) ¹²	km 542,4 (Ratzdorf) – km 704,1 (Widuchova)	Conditions nautiques difficiles; Sécurité de la navigation	16. Pour plus de détails, voir le <i>BinSchPatentV</i> , par. 12, al. 1 à 3.	Oral
	Saale (E 20-04) ¹¹	km 0,0 (confluence avec l'Elbe) – km 19,50 (terminal portuaire inférieur à l'écluse de Calbe)	Conditions nautiques difficiles; Sécurité de la navigation	16. Pour plus de détails, voir le <i>BinSchPatentV</i> , par. 12, al. 1 à 3.	Oral

¹² Informations reçues de l'Allemagne en mai 2009.